



ACTES des 9^{ème} Rencontres Nationales des Conseils de Développement

Angoulême

31 mars et 1er avril 2011







Ouverture

Philippe LAVAUD

**Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême,
Vice-Président d'AIRE 198**

L'agglomération d'Angoulême vous reçoit ce jour avec un grand plaisir pour débattre de la participation citoyenne. Ces Rencontres seront sans nul doute d'un très haut niveau et nous permettront, à nous élus, de remettre en question certains modes de fonctionnement, certaines idées reçues. La période s'y prête d'ailleurs tout particulièrement.

Je remercie les membres de la coordination nationale d'avoir choisi, pour accueillir ces 9^{èmes} Rencontres, le territoire d'Angoulême auquel depuis 2008, nous cherchons à donner un nouvel élan démocratique. Je remercie également l'ensemble des acteurs mobilisés pour cette rencontre qui se veut sous le signe du partenariat : soutenue depuis le début par le réseau AIRE 198, cette initiative collective a été parfaitement mise en œuvre par ses quatre Conseils de Développement.

La vitalité de la société civile, que traduit votre présence ce jour, doit nous amener à nous questionner sur le lien entre les citoyens et leur territoire, tandis que l'on cherche à nous imposer une réforme territoriale. Depuis quelques années, les intercommunalités ont considérablement renforcé leur dispositif de concertation avec les acteurs socioprofessionnels et associatifs, à partir des plans de déplacements urbains, des programmes locaux d'habitat, des PLU, des SCOT et des Agendas 21 et 22. L'action politique consiste en effet à porter un projet de vie, de société et de territoire.

Cependant il nous faut aussi nous interroger sur la dictature de l'urgence sous laquelle vit notre société depuis quatre à cinq ans : à chaque fait divers, une compassion et une mesure immédiate. Ce schéma nous fait perdre le sens de l'action politique et plus encore, le sens du projet collectif ou tout au moins partagé. Il place notre société sous tension, délégitime le politique et risque de se traduire par le sacrifice des générations futures. L'action politique se retrouve confrontée à une terrible contradiction : nous sommes dans une logique de l'instantané tandis que dans le même temps, les citoyens attendent toujours plus de concertation et de débats.

Ce constat renvoie les élus à deux questions essentielles. La première porte sur le périmètre des consultations et informations des citoyens, tant le besoin de transparence et d'explications pédagogiques sur les choix opérés est grand. Répondre aux enjeux d'un territoire impose de donner du sens à nos choix. Ensuite, comment valoriser un engagement collectif en dépassant cette dictature de l'urgence ? Les Conseils de Développement doivent pleinement jouer, auprès des agglomérations, leur rôle d'éclairage, de transversalité, d'agitateur d'idées. Les élus locaux ont pour responsabilité de s'appuyer sur la force de propositions que vous représentez.



Les Conseils de Développement régénèrent certaines formes de débats qui nous aident à mieux penser nos stratégies, en nous projetant vers l'avenir. Ils illustrent aussi une certaine conception de la politique, en associant les habitants en tant qu'acteurs du territoire. La réforme territoriale annoncée risque-t-elle de mettre à mal la place des Conseils de Développement ? Il ne me semble pas que tel soit son enjeu essentiel, votre légitimité n'étant plus à contester depuis la loi d'aménagement du territoire de juin 1999. Cette réponse organisée sera toujours préférable à des formules désorganisées ou mises à la marge par d'éventuelles mesures législatives qui pourraient venir modifier la constitution des Conseils de Développement. A l'heure où l'on veut mettre à mal les principes fondateurs de la décentralisation, il nous revient de défendre les valeurs d'un territoire qui se construit ensemble et non pas à la faveur de quelques intérêts particuliers.

Alain CLAEYS **Président d'AIRE 198**

En 1989, les agglomérations de Poitiers, Angoulême, La Rochelle et Niort ont décidé de se rapprocher en constituant un réseau autour de deux orientations transversales : améliorer l'attractivité et le rayonnement des agglomérations d'AIRE 198 et progresser ensemble sur la définition des politiques publiques, notamment au regard des enjeux du développement durable. Depuis deux ans, nous redéfinissons nos priorités en matière d'infrastructure, de transports, d'innovation économique, de politique urbaine, de santé, de recherche, etc. Dans quelques heures, je transférerai la Présidence d'AIRE 198 au Maire d'Angoulême.

Il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui, nos concitoyens s'avèrent complètement perdus lorsque nous leur parlons de la réforme territoriale. Celle-ci a en effet été menée à l'envers : présentée dans un premier temps comme source d'économies, elle conduit en fait à masquer encore un peu plus la gestion et la gouvernance de nos territoires. Or le déficit démocratique sur nos territoires tient au fait que nos concitoyens n'y comprennent plus rien. Ils ne savent plus qui décide, ni qui finance. En outre les Préfets ont depuis quelques semaines décidé de revoir dans la précipitation la carte de l'intercommunalité, mais aussi celle des syndicats, etc. Je crains que cette précipitation conduise à un immobilisme total des élus, conséquence directe de ce projet de loi.

Ce projet de loi donne certes une place plus importante à l'intercommunalité, qui sans doute constitue la structure d'avenir la plus utile. Mais encore faut-il bien définir ce que seront les intercommunalités dans les années à venir. Les Conseils de Développement doivent y travailler pour éviter le piège d'une intercommunalité qui ne serait qu'une structure de gestion. L'intercommunalité doit avoir pour priorité essentielle d'être une collectivité de projets. Dans ce cadre, nos relations avec les autres collectivités que sont les Conseils généraux et régionaux s'avèrent essentielles. Or l'élection des conseillers territoriaux dès 2012 ne nous simplifiera pas la tâche, d'où de grandes difficultés pour appliquer cette réforme tant en termes de compétences qu'en termes financiers.

Sur nos territoires, les relations entre nos communautés d'agglomération et les Conseils de Développement sont essentielles. Ainsi sur le territoire du Grand Poitiers, nous avançons sur un certain nombre de sujets correspondant aux attentes de nos concitoyens. Pour ce faire, l'autonomie des Conseils de Développement me paraît indispensable : ils doivent pouvoir s'autosaisir des différents sujets et travailler en parfaite coordination les uns avec les autres. A Poitiers par exemple, l'actuelle élaboration du SCOP nous permet d'aborder certaines problématiques très concrètes de la vie



quotidienne de nos concitoyens. A travers ce projet de SCOP, nos Conseils de Développement pourraient donc franchir une nouvelle étape.

L'affaiblissement de notre démocratie touche enfin nos communes. Même au niveau local, les concitoyens se désintéressent aujourd'hui de la chose publique, ce qui me paraît extrêmement grave et risque d'abîmer le lien social. Je souhaite donc que les 135 Conseils de Développement nous aident à relever ce défi démocratique et vous remercie pour le temps que vous consacrez bénévolement à cette tâche essentielle aux élus, tout au long de leur mandat.

Françoise CARAYON

Président du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune, Coordination Nationale

Je vous remercie tous pour votre présence, et notamment les membres des quatre Conseils de Développement de Niort, d'Angoulême, de Poitiers et de La Rochelle pour l'organisation de ces Rencontres Nationales. Depuis 2007 nous travaillons à accroître la solidarité des territoires mais hélas, la réforme qui nous est aujourd'hui proposée ne risque pas d'aller dans le sens d'une réduction des inégalités. De 77 Conseils en 2001, nous sommes passés à 135 en 2011. De plus en plus de Conseils de Développement se sentent concernés par la mutualisation des moyens et nous aurons à l'évidence besoin de nous structurer.

Nous avons tout d'abord rédigé un livre avec le CERTU dans lequel 159 Conseils répondent à nos questions sur leurs actions et leur organisation. Nous avons également élaboré la Charte de fonctionnement des Conseils, deuxième document fondateur de la Coordination après les treize propositions du Manifeste des Rencontres de Grenoble. Cette Charte est à ce jour signée par 104 Conseils. Nous avons en outre publié des contributions présentant des positions nationales, par exemple sur les métropoles solidaires, multipolaires et compétitives. Nous avons contribué au rapport Pancher pour l'amélioration de la participation de la société civile. Nous avons poursuivi la mutualisation de nos travaux avec l'ACUF (Association des Communautés Urbaines de France). Enfin nous avons participé à différentes coordinations organisées par l'ACUF et l'ADCF, ainsi qu'à différents groupes de travail.

La Coordination ne rassemblant que 45 Conseils, de ce fait plus au courant que les autres, ces Rencontres Nationales constituent le meilleur moment pour échanger entre nous tous. Le taux d'abstention aux dernières élections représente un enjeu pour nous, celui de la participation des citoyens ayant des difficultés à prendre part à la vie collective. La réforme des collectivités territoriales affectera en outre la déjà faible parité de nos organisations. Les femmes des Conseils de Développement ont donc pour responsabilité de se battre pour ne pas se retrouver uniquement sur des places de suppléantes.



William JACQUILLARD
Président du Conseil de Développement du Grand Angoulême

Nous vous accueillons avec un grand plaisir, vous membres actifs de vos Conseils de Développement pour ce rendez-vous exceptionnel. Nous sommes réunis durant deux jours pour travailler à des questions d'importance, dans un contexte peu ordinaire, marqué par des interrogations fortes, par des débats qui brouillent les repères et par des réformes qui transforment profondément les rapports entre la puissance publique et la société civile, sans considération aucune pour l'opinion de cette dernière, ni pour son désir d'être entendue autrement qu'au travers des bulletins de vote.

Nos Conseils de Développement tiennent à réaffirmer leur capacité à pouvoir occuper une place, avec d'autres, qui permet de produire du débat public et de la concertation citoyenne, nécessaires à la maturation de tout projet. Nous nous attacherons donc, au cours de nos travaux, à décliner nos orientations, nos priorités et nos propositions au travers des cinq thématiques retenues. Cette production collective sera ensuite validée sous forme de motions. Avec ces Rencontres, nous avons la capacité d'amplifier la portée de nos propos et peut-être, de donner un nouvel élan à la reconnaissance de nos travaux.

Nos Conseils de Développement participent à la construction du fragile édifice qu'est la démocratie collaborative pour les uns, participative pour les autres, au plus près des bassins de vie, de leurs populations, de leur quotidien. Je remercie donc dès à présent toutes celles et ceux qui nourriront nos débats.





Table ronde : « Les réformes, de rapport en projet de loi : territoires et participation quel devenir ? »

Participaient à la table ronde :

- *Floriane BOULAY, Juriste, ADCF ;*
- *Martin VANIER, Professeur à l'Institut de géographie Alpine, Directeur d'étude à ACADIE.*

La table ronde était animée par Dominique BREILLAT, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Poitiers et politologue.

Floriane BOULAY

La loi de réforme des collectivités territoriales s'articule autour de trois leviers : rationaliser la carte intercommunale, tenter une intégration croissante des compétences à l'échelle intercommunale et enfin, rénover en profondeur la gouvernance intercommunale.

La carte intercommunale concerne environ 95 % des communes et 92 % de la population. L'effort de rationalisation portera donc simplement sur les 1 639 communes encore isolées. D'un point de vue qualitatif en revanche, il demeure encore des enjeux de cohérence territoriale puisque de nombreuses enclaves persistent (4 % des communautés). En outre 3 % des communautés ont encore des territoires séparés en deux, voire trois parties. 15 378 syndicats existent à l'heure actuelle dont plus de 10 000 n'exercent qu'une unique compétence. Une grande majorité n'a de plus qu'une activité très restreinte, d'où la question de leur subsistance. Pour être viable, une intercommunalité doit en moyenne regrouper environ 10 communes et 5 000 habitants, or 26 % d'entre elles rassemblent à ce jour moins de 5 000 habitants, et 29 comportent seulement deux communes, dont un tiers en Ile-de-France.

Face à cette situation assez contrastée, la loi prévoit un système d'achèvement de la carte et une rationalisation. La date butoir a été fixée au 1^{er} juin 2013. Les Schémas Départementaux d'Orientation de l'Intercommunalité, réalisés en 2006, ont été transformés en Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale, chargés de dresser un état des lieux de l'intercommunalité dans chaque département et de présenter des propositions de rationalisation des différents périmètres. Pour mettre en place ces Schémas, les Préfets seront sollicités et bénéficieront de l'aide des Commissions départementales de coopération intercommunale qui seront recomposées dans les prochaines semaines. Les pouvoirs du Préfet seront certes renforcés, mais finalement moins étendus que dans la première mouture du texte.



L'année 2011 permettra l'adoption du Schéma départemental et l'année 2012 sa mise en œuvre avec l'accord des communes, communautés et syndicats. A défaut d'accord, le Préfet pourra mettre en place ce Schéma de manière unilatérale durant le courant du premier semestre 2013. Les élus locaux n'auront donc pas d'impact déterminant sur les Schémas, mais leur avis pourra tout de même être entendu par les Commissions départementales. Puis une majorité des deux tiers permettra à la Commission d'imposer ses vues au Préfet.

La loi prévoit également d'autres dispositions en matière de périmètre. Elle révisé la procédure de fusion : les conditions de majorité sont simplifiées et les compétences ne seront pas automatiquement reprises par la nouvelle entité, à l'exception des compétences obligatoires telles que le développement économique et l'aménagement de l'espace. Les Pays ne sont pas réellement supprimés, mais les créations de nouveaux Pays sont désormais gelées. S'agissant des Conseils de Développement, leur base juridique perdure dans les agglomérations, mais pas dans les Pays.

En matière de compétences, la loi s'avère finalement beaucoup moins riche qu'au départ. S'agissant des PLU notamment, leur transfert automatique vers la Communauté à partir d'un certain seuil n'a finalement pas été adopté après d'assez riches débats parlementaires. Le Grenelle 2 a toutefois permis une fusion des PLU, PLH et PDU lorsqu'ils sont élaborés par la Communauté de communes. La loi de réforme des collectivités territoriales prévoit un transfert automatique des pouvoirs de police spéciale en matière de déchets, d'assainissement et d'accueil des gens du voyage vers le Président de la Communauté, sauf si les maires le refusent. Enfin le renforcement des procédés de mutualisation des services souhaité par le gouvernement semble avoir été accepté par la Commission européenne.

La loi permet également une nouvelle répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux et notamment, une suppression de la clause générale de compétence à l'égard des régions et des départements. Lorsque la loi attribuera une compétence à un échelon de collectivité, les autres ne pourront plus apporter de financements, sauf en matière de culture, de tourisme et de sport. Des délégations conventionnelles pourront toutefois être conclues. De nombreuses discussions se poursuivent sur ce sujet et une clause de revoyure a été fixée au 1^{er} janvier 2015. Par ailleurs la participation du maître d'ouvrage s'élèvera finalement à 20 % du montant total de l'ouvrage, sauf exceptions. En l'absence de Schéma régional de mutualisation des services, conclu entre les départements et la région, il sera interdit de cumuler les cofinancements, sauf dans la culture, le tourisme et le sport.

S'agissant de la rénovation de la gouvernance, le Grenelle 2 prévoit une réforme d'ampleur de l'étude d'impacts au travers d'un accroissement des projets soumis à cette procédure et d'une prise en compte du résultat de la consultation du public. En l'absence de consultation, les pièces seront tenues à la disposition du public pendant au moins quinze jours et le Préfet aura la possibilité d'instaurer une instance de suivi de la mise en œuvre des mesures prévues par l'étude d'impacts. Toutes les décisions réglementaires ayant une incidence directe et significative sur l'environnement devront être soumises à la consultation du public durant au moins quinze jours. Enfin la réforme de l'élection des délégués communautaires se déroulera désormais au suffrage universel direct, ce qui doit permettre une représentation des oppositions municipales et une application du principe de parité. Les sièges seront répartis d'une nouvelle manière ; l'accord local entre les communes sera conservé. Toutefois, à défaut d'accord et dans les Communautés urbaines et les métropoles, la loi fixera la répartition des sièges entre les Conseils municipaux. Le nombre de vice-présidents sera réduit à 20 % de l'effectif total du Conseil communautaire, dans la limite de 15.



La loi de réforme des collectivités territoriales prévoit enfin la création des métropoles, soit des communautés de plus de 500 000 habitants ayant obligation d'exercer des compétences en provenance de l'Etat, du département et de la région. Certes la loi va finalement moins loin que le rapport Balladur et la DCF, notamment en matière fiscale et financière. Deux niveaux de dispositifs sont néanmoins prévus, à savoir des pôles métropolitains et des communes nouvelles.

Martin VANIER

Cette loi ne doit pas être ignorée, aussi peu claire soit-elle. Pour autant, nul n'est obligé de ne réfléchir qu'à travers elle, et surtout pas vous. La réforme territoriale -et son bras armé, la réforme fiscale-, le Grenelle -dont ses importantes conséquences réglementaires en matière de codification de l'urbanisme-, la réforme de l'urbanisme commercial, les conséquences du grand emprunt et les politiques d'allocations financières en faveur de l'université et de la recherche dessinent-ils un nouveau paysage à prendre en compte dans la compréhension de la *polis* ? A cette question, nous pourrions répondre par l'affirmative : nous rentrons en effet dans une nouvelle ère des territoires, le chemin d'un nouveau paradigme de développement éco-responsable est tracé et toutes ces évolutions permettent de remettre de l'ordre, de redonner des pouvoirs au Préfet, etc.

Ceci étant, certains élus et citoyens voient dans cette ferveur l'expression d'une recentralisation qui peut faire débat. Derrière ce paradigme de l'écodéveloppement, ils voient transparaître les nouveaux champs de profits de grands groupes industriels et de service. Pour eux, ce réveil de la loi et du règlement s'épuise régulièrement dans les rendez-vous concrets alors que nous sommes rentrés dans l'aire du négocié et de l'articulé.

Ce débat nous montre donc que ce nouveau modèle territorial et politique, prôné par la France n'est pas complètement partagé. Manifestement, toutes ces questions nécessitent une variété de réponses et emportent avec elles la nécessité de bousculer notre vision rationnelle de la modernité.

Sur l'enjeu de la fiscalité tout d'abord, le débat se résume-t-il à la question de l'émancipation politique des territoires à condition qu'ils aient l'autonomie fiscale ? Ne devons-nous pas revisiter ce sujet et rediscuter du sens fondamental de la décentralisation ? D'autres pays ont ainsi imaginé que le pouvoir politique puisse ne pas être lié au pouvoir fiscal, qui peut être tenu par une entité englobante en charge de l'affectation de moyens à des territoires autonomes.

S'agissant des fameux biens communs, ces biens environnementaux placés au cœur de toutes nos politiques publiques par le Grenelle doivent-ils être d'emblée pris dans une très forte dichotomie entre biens publics et biens privatisés ? Une lecture moins évidente du rapport entre ces deux sphères et leurs contributions respectives à la mise en culture des biens communs ne permettrait-elle pas de débloquer la réflexion ?

Enfin, sur le rapport au pouvoir, à la décision et au rôle des citoyens, la réforme des collectivités territoriales doit-elle forcément signifier la montée en puissance des capacités réglementaires des gouvernements ? Avons-nous besoin de plus de gouvernements ou de plus de gouvernance et de contre-pouvoirs ?

Ainsi dans son immense clarté, la réforme des collectivités territoriales tend à nous faire embrasser certaines solutions en faveur d'une plus forte régulation des territoires, d'un nouveau paradigme de développement et de toujours plus de rationalité. Derrière ce bel



unanimisme, les débats s'avèrent fortement politiques. En effet il existe des solutions hybrides et il serait de bon ton de remplacer le « *yes we can* » par un « *yes we should* » sur tous les sujets que vous aborderez ce jour.

Dominique BREILLAT

Après ces deux visions, juridique et politique, qui nous interpellent, je vous propose de laisser la place à quelques questions.

Jean-Claude DUVILLY, Pays d'Aubagne

Quelle troisième voie proposez-vous aux collectivités entre l'autonomie fiscale et la dotation qui implique la dépendance ?

Guillaume DEFONQUELIN, Président du Conseil de Développement, Pays Santerre Haute Somme

Au regard de l'effort que constitue cette réforme territoriale et de son résultat finalement minime, qu'est-ce qui réellement sous-tend cette volonté de transformation ?

Gabriel MAUGUIN, Besançon

Pensez-vous qu'un tel projet de loi pourrait être soumis à référendum ?

Martin VANIER

En matière de fiscalité, je vous propose de sortir des deux voies que vous avez énoncées. La forme la plus aboutie de gouvernance métropolitaine, à savoir la région urbaine de Stuttgart qui regroupe 180 municipalités et 2,75 millions d'habitants, se constitue d'une association de communes, soit l'équivalent d'un SIVOM chez nous. Cette association n'a pas de fiscalité propre, elle reçoit des dotations, lève des crédits avec le privé et vend des services. Même sans pouvoir fiscal, son autonomie financière s'avère pourtant réelle. Ce système est en outre nettement plus démocratique que le nôtre puisqu'il repose sur une séparation des pouvoirs entre deux Présidents, un Président élu du Parlement (pouvoir législatif) et un Président élu de l'exécutif. Il est donc possible de sortir de cette vision typiquement française que je qualifie de féodale, selon laquelle il n'existe pas de territoire sans capacité à lever l'impôt.

S'agissant de votre deuxième question, cette volonté de transformation me semble animée par notre angoisse de vieille nation, longtemps 4^{ème} ou 5^{ème} puissance mondiale, qui aujourd'hui, se rend compte de la nécessité de revoir son modèle. Cette angoisse du déclassement national nous amène à faire évoluer notre modèle d'organisation. Nous ne pouvons pas faire l'impasse de telles questions.

Floriane BOULAY

En réponse à votre première question, nous pourrions aussi réfléchir à une évolution du pouvoir règlementaire en France au travers de la place des régions et de leurs relations avec l'intercommunalité.



S'agissant d'un éventuel référendum, la principale difficulté consiste à trouver la bonne question sur un projet aussi global. En effet, souvent les citoyens expriment des positions différentes sur les diverses parties du texte.

Enfin, l'intercommunalité a clairement besoin d'être réformée. Les communes s'y sentent mal à l'aise. Sur ce sujet d'ailleurs, le consensus a été total entre les parlementaires, même si au final, les évolutions ne vont pas aussi loin que prévu. Les débats ont finalement été assez conservateurs notamment en matière de répartition des compétences entre les différents échelons. L'intercommunalité constitue un travail de longue haleine.

Dominique BREILLAT

L'exemple allemand évoqué semble effectivement intéressant, même s'il donne un peu l'impression que se met progressivement en place à Stuttgart un *Land* à l'intérieur du *Land*. L'Allemagne est depuis longtemps habituée à travailler à l'échelle locale, alors qu'en France, la centralisation domine dans tous les esprits depuis Philippe Le Bel. Ainsi où se trouvent les communes qui actuellement, ne sont pas dans l'intercommunalité ? Toutes se situent en Ile-de-France, ce qui me semble tout à fait révélateur.

Enfin, d'un point de vue légal, rien n'empêcherait que toutes les lois prévues soient soumises à référendum. Un référendum d'initiative populaire serait quant à lui très vite bloqué par le Parlement. Un référendum pourrait néanmoins être imaginé au plan local, il porterait sur les souhaits d'adhésion des citoyens à telle ou telle intercommunalité : la loi ne le prévoit cependant pas et confie au Préfet le pouvoir de dessiner les cartes en cas de divergences entre les élus locaux.





Table ronde : « Comment valoriser la participation citoyenne au moment des réformes et au-delà ? »

Participaient à la table ronde :

- *Philippe MARZOLF, Vice-président de la Commission Nationale du Débat Public ;*
- *Gilles PRADEAU, Administrateur de l'ADELS ;*
- *Hélène COMBE, Déléguée générale de l'Observatoire National de la Décision Publique ;*
- *Jean FREBAULT, Président du Conseil de Développement du Grand Lyon, Coordination Nationale.*

La table ronde était animée par Dominique BREILLAT, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Poitiers et politologue.

Hélène COMBE

Il me semble problématique que les Conseils de Développement s'imposent de rester focalisé sur la loi. Pour inventer un nouveau modèle, ils devraient à l'inverse regarder autrement la loi et par exemple, se saisir de la loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance. Plus que des enfants maltraités, la France compte avant tout des enfants en danger, d'où la nécessité de faire de la prise en compte de l'enfance un véritable projet de société. Dans les rapports à la consommation notamment, nous avons abandonné notre rôle d'éducation et de protection.

Les Conseils de Développement doivent donc se saisir de thèmes laissés sous silence. Ainsi pour lutter contre les gaz à effets de serre, il est proposé de densifier les villes, mais sans réflexion préalable sur la politique alimentaire au sein des villes, une telle démarche n'aura aucun sens puisque les transports de denrées alimentaires vers les villes produiront toujours plus de gaz à effets de serre. A l'inverse la question de la politique alimentaire dans les villes permet de s'interroger sur notre rapport au monde rural et de repositionner le monde agricole à sa juste place, à savoir dans un rôle social.

Philippe MARZOLF

Le manque de dialogue territorial me surprend depuis toujours. Pour permettre une vraie participation du public, la décision ne doit pas avoir déjà été prise en amont. Si l'opinion du public ne sera de toute façon pas écoutée, mieux vaut encore ne pas engager de consultation. Sinon le public risque de radicaliser ses positions.



Gilles PRADEAU

Nous progressons vers une concentration des pouvoirs, vers un renforcement des baronnies. En outre suite à cette reconfiguration des compétences, les enjeux perdront en lisibilité pour les citoyens. Cette loi comporte également des régressions en termes de parité, de reconnaissance des petits partis et des listes associatives. Enfin la fin des financements croisés entre la région et les départements risque d'entraîner d'importantes difficultés financières pour les associations, susceptibles d'être instrumentalisées par leur financeur unique.

Jean FREBAULT

La Coordination Nationale a beaucoup débattu sur cette loi qui certes, crée beaucoup d'espoirs mais déçoit en termes de lisibilité générale. La place du citoyen n'y est même pas évoquée. Nous regrettons en outre que le Parlement se soit opposé à l'avancée relative aux PLU communaux. Nous avons également plaidé en faveur d'un droit à la différenciation selon les territoires. Enfin nous nous inquiétons de l'interdiction des financements croisés, notamment parce que la rénovation urbaine ne fait pas partie des exceptions tolérées par la loi.

Ceci étant, la révision de la géographie des intercommunalités, tout comme la reconnaissance des métropoles et des pôles métropolitains constituent des sujets dont les Conseils de Développement doivent s'emparer. Peut-être leur faut-il aussi adopter des postures complètement décalées pour redonner du sens à cette réforme qui a du mal à trouver ses marques.

Dominique BREILLAT

Se pose en outre la question de la méthode, une méthode dans laquelle précisément le citoyen a été totalement absent, au prétexte qu'il n'y comprendrait rien. Il suffirait pourtant simplement que certains politiques apprennent la pédagogie.

Philippe MARZOLF

D'aucuns affirment que la France n'est pas réformable. Pour moi, la première des pédagogies consiste à décrypter les problématiques qui se posent avec les citoyens. Bien sûr nous rencontrons des difficultés à mobiliser les jeunes. Néanmoins lorsque nous organisons des débats, le public est là, s'exprime et comprend des thématiques très complexes dès lors qu'il dispose d'un peu de temps pour étudier des documents clairs et pédagogiques.

Hélène COMBE

La démocratie participative et la démocratie collaborative ne sont pas identiques. Il faut en outre se méfier de la démocratie d'opinion. Or au niveau local, les élus craignent de plus en plus le débat public et se fient aux enquêtes ou panels qui relèvent du registre de la démocratie d'opinion. Il est temps de dépasser la démocratie participative à la française qui consiste à interroger ponctuellement les citoyens, avant de déléguer tous les pouvoirs aux institutions publiques. Nous vivons une période de transformations radicales à laquelle chacun doit prendre part : voilà ce que j'appelle la démocratie collaborative.



Malgré les avis divergents, tous les acteurs se mettent d'accord sur un projet commun que chacun met ensuite en œuvre à son niveau.

A une époque où les cloisonnements se multiplient, les Conseils de Développement constituent des opportunités de transversalité. Pourquoi n'interroger que les personnes âgées lors de l'élaboration des Schémas Personnes âgées ?

Enfin les Conseils de Développement peuvent être novateurs et oser organiser des débats différents avec le public. Les formes de débat actuellement proposées ne répondent plus aux attentes de la population. Selon moi, l'absence de débats s'explique sans doute plus par notre manque de créativité que par le désintérêt du public.

Gilles PRADEAU

A l'ADELS nous sommes quasiment en campagne depuis un an pour expliquer cette réforme et ses impacts politiques. Nous venons d'ailleurs de signer un appel avec l'UNADEL dans lequel nous appelons d'une part au respect des dynamiques locales et d'autre part, au débat public dans lesquels les Conseils de Développement peuvent jouer un rôle essentiel.

Dominique BREILLAT

Lors des dernières élections régionales comme cantonales, la réforme territoriale n'a jamais été véritablement évoquée alors que précisément, les conseillers généraux élus siègeront au sein de la Commission en charge de l'élaboration de la future carte de l'intercommunalité.

Jean FREBAULT

Les Conseils de Développement s'avèrent fortement ancrés dans les bassins de vie et peuvent croiser beaucoup d'enjeux. Je crains pour ma part un huis clos entre les Préfets et les élus locaux lors de l'élaboration des cartes de l'intercommunalité, sur la base de critères peut-être très réducteurs. Il est donc essentiel que nous nous insérions dans ces échanges autour de la répartition des compétences et de l'emboîtement des échelles. Peut-être faudra-t-il aussi inventer d'autres formes de citoyenneté, sur de nouvelles échelles.

De la salle

Je vous demande de faire œuvre de pédagogie en traduisant tous les sigles que vous utilisez.

Un membre du Conseil d'agglomération du Val de Garonne

L'ADELS revendique la possibilité pour chacun de faire entendre ses droits, notamment au sein des classes populaires. Quelles sont vos propositions de méthodes ou de moyens pour atteindre cet objectif ?



De la salle

Les dernières élections ont mis en exergue le désintérêt du public pour la démocratie qui certes, continue à être mise en scène qu'elle soit participative, collaborative ou autres. Dans les faits cependant, les Conseils de Développement sont accusés de n'être que des clubs de retraités. Or la démocratie nécessite de laisser du temps et de l'espace au dialogue.

Gilles PRADEAU

Vous avez fait référence au Manifeste adopté pour le 50^{ème} anniversaire de l'Association pour la Démocratie, l'Education Locale et Sociale. Ce Manifeste insiste sur trois valeurs fondamentales : la justice sociale, l'égalité politique et l'auto-organisation.

La réforme territoriale a été perçue comme une montée des inégalités territoriales, en l'absence de toute idée de péréquation. Se pose en outre la question de la participation des classes populaires aux instances participatives. Or les recherches montrent que plus une décision a d'impacts -en termes d'équipement par exemple-, plus la participation s'avère massive et populaire. Il faut toutefois également s'interroger sur la question de l'indemnisation des participants à ces débats.

En janvier dernier, l'ADELS a édité un numéro de la Revue des territoires consacré à la réforme territoriale.

Dominique BREILLAT

Comment les citoyens les plus défavorisés peuvent-ils s'exprimer ?

Philippe MARZOLF

La Commission Nationale du Débat Public est une autorité administrative indépendante mise en place en 2002 pour veiller au respect de la participation du public à l'élaboration de tous les grands projets d'intérêt national. Son indépendance par rapport aux acteurs de ces grands projets permet de redonner confiance aux publics. La CNDP interroge en outre le public sur la manière dont le débat doit se tenir. Elle applique un principe d'équivalence entre tous les participants au débat et leur demande avant tout d'argumenter leurs positions.

Les débats publics servent souvent d'exutoires pour exprimer un mécontentement. Nous les retransmettons désormais sur Internet et nous allons chercher les citoyens là où ils se trouvent. Tout l'enjeu est ensuite de savoir si la décision sera prise par le pouvoir politique en tenant compte des avis exprimés au cours de ces débats. Dans tous les cas, ce pouvoir politique doit savoir justifier sa décision.

Jean FREBAULT

Les retraités bénéficient effectivement souvent de plus de disponibilités et de motivation pour rejoindre ce type d'instance. Néanmoins nous essayons tous de corriger la représentativité au sein de nos Conseils de Développement. A Lyon nous sommes allés à la rencontre de personnes particulièrement exclues du débat public qui bien qu'invisibles, méritent d'être écoutées tout autant que les autres.



Hélène COMBE

A Lille, nous avons mené une vaste enquête auprès des jeunes, en nous appuyant sur les réseaux de tous les membres de notre Conseil de Développement. 5 700 questionnaires nous sont revenus sur 20 000 distribués.

En France, le citoyen est celui qui possède le droit de vote. En ne nous adressant qu'aux citoyens, nous ne rencontrons ni les enfants de moins de 18 ans, ni les sans-papiers, ni les SDF, etc. L'association Cité et Gouvernements Locaux Unis vient d'ailleurs de publier une Charte des droits de l'homme dans la cité selon laquelle « est citoyen de la cité toute personne qui y réside ». De la même façon, parler de la société civile revient à laisser de côté les personnels militaires et les religieux. Mieux vaut donc évoquer la société locale.

Enfin, nous ne devons pas attendre des élus qu'ils animent la démocratie locale. La démocratie est celle que nous inventons les uns les autres. Plus nous serons dynamiques dans la démocratie locale que nous animerons nous-mêmes, plus les élus seront incités à ouvrir le débat. Il me semble que nous avons trop laissé de côté notre droit à interroger les élus sur les finances publics par exemple. Demandons des comptes ! A nous d'être exigeants !

Dominique BREILLAT

Le député Bertrand Pancher n'a finalement pas pu se joindre à nous aujourd'hui. Peut-être pouvez-vous nous expliquer ses travaux.

Jean FREBAULT

Nous avons effectivement engagé un dialogue assez constructif avec Bertrand Pancher qui a présidé un Comité opérationnel du Grenelle de l'Environnement sur la gouvernance. Il soutient les démarches participatives. La Coordination Nationale a été auditionnée en vue de la rédaction de son rapport. Nos propositions ont porté sur la déclinaison des missions, sur la composition des Conseils, sur le respect de l'indépendance des Conseils de Développement, sur le renforcement du dialogue avec les élus des agglomérations sans pour autant que ces derniers soient membres du Conseil de Développement, sur le partenariat avec le CESR, et sur l'ingénierie d'accompagnement. Nous avons en outre posé la question du statut du Conseil de Développement et de ses bénévoles. Des pistes en matière de défraiement d'un certain nombre de dépenses engagées sont à l'étude. Sur la question de la formation, nous avons proposé de travailler à l'ouverture des formations du CNFPT aux citoyens. Enfin, nous avons demandé que le nouveau paysage dessiné par la réforme territoriale prenne en compte les citoyens et peut-être, une évolution des Conseils de Développement.

Un premier rapport provisoire sera prochainement publié sur le blog de Bertrand Pancher, aux côtés de l'ensemble des contributions des personnes auditées.

Dominique BREILLAT

Comment percevez-vous le rôle des Conseils de Développement dans tous ces débats autour de la réforme territoriale ?



Gilles PRADEAU

Après le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), la prochaine étape concerne le projet de loi de renforcement de la démocratie locale qui ne mentionne ni la démocratie participative, ni les Conseils de Développement. Un certain nombre d'instances et d'associations doivent donc s'allier et travailler ensemble sur cette question de la participation citoyenne. C'est pourquoi l'ADELS et l'UNADEL ont commencé à réfléchir à ce que pourrait être une décentralisation qui respecterait les territoires de projet et la démocratie locale. Nous envisageons l'élaboration d'un Livre Blanc et sa mise en débat à l'occasion de l'Université d'été du développement local à Nancy. En outre nous prévoyons la construction d'une instance de débat en vue d'une contribution commune dans le cadre des prochaines échéances.

Hélène COMBE

Les Conseils de Développement doivent selon moi consacrer du temps au nouveau modèle de développement qu'ils doivent imaginer. Celui-ci reposera sur l'activité humaine et les comportements humains. Derrière, se poseront des enjeux de consommation, de rapport à l'économie, etc. Plus que jamais les Conseils de Développement doivent adopter un regard décalé en prenant en compte des dimensions novatrices.

Ainsi, dans toutes leurs réflexions, les Conseils de Développement ont à intégrer la question de la responsabilité. Il leur faut travailler sur différents scénarii et être en mesure de présenter plusieurs argumentaires afin d'aider à la décision de l'élu. De plus les Conseils de Développement doivent s'imprégner de la notion de solidarité au sens fort - solidarité humaine et solidarité des territoires-, loin de toute compétition entre eux. S'agissant des biens communs, l'éducation, la diversité culturelle et la paix s'avèrent primordiales. Enfin les Conseils de Développement doivent revendiquer un nouveau rapport à l'expertise à une époque où notre rapport au risque est fragilisé. Il nous faut parvenir à valoriser de la même façon l'expertise académique, l'expertise politique et l'expertise du vécu.

Il me semble également que les Conseils de Développement doivent alerter le public sur la désertion du monde éducatif par les hommes. Nous devons modifier nos outils de pilotage car nul n'est légitime pour décider à notre place de nos outils de pilotage, comme par exemple en matière de calcul de la richesse. Les Conseils de Développement doivent sortir de la peur pour être audacieux et novateurs.

Philippe MARZOLF

Il nous faut faire vivre la complémentarité entre la démocratie participative et la démocratie représentative. Le processus de participation du public doit être marqué par des moments forts : suite à l'établissement d'un diagnostic partagé sur la base de larges études également partagées, des allers-retours doivent être organisés entre la concertation entre acteurs et le débat avec le grand public. Pour certains projets, les Préfets ont désormais la possibilité d'organiser des concertations du type du Grenelle de l'Environnement, en présence des cinq grands acteurs. Or de telles négociations ne peuvent fonctionner puisque le public ne reconnaît plus aucun représentant et a désormais besoin de s'exprimer directement.





Présentation de l'ouvrage « Dix ans de Conseils de Développement : la société civile en mouvement »

Lydie BOSC, CERTU

Le Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions publiques (CERTU) est un service central du Ministère de l'Ecologie.

Jean FREBAULT, Coordination Nationale

Je souhaite remercier tous ceux qui ont travaillé à l'élaboration de cet ouvrage au sein de la Coordination Nationale, tous les partenaires interviewés ainsi que le CERTU dont le recul critique nous a été fort utile. Cet ouvrage ne constitue pas un plaidoyer *pro domo* pour les Conseils de Développement, mais un questionnement sur notre identité après dix ans de tâtonnements et d'avancées. Il comporte quatre chapitres : le premier porte sur la genèse des Conseils de Développement, le second s'intitule « Les Conseils de Développement en quête d'identité », le troisième expose des pratiques innovantes et le dernier évoque l'ouverture à l'extérieur.

Cet ouvrage aborde notamment la question de la diversité : moins de 30 % de femmes siègent au sein des Conseils de Développement ; le record est détenu par le Conseil de Développement de Plaine Commune qui atteint presque 50 % de femmes en son sein.

De grandes interrogations concernent l'utilité des Conseils de Développement mais aussi les postures à adopter face au risque d'instrumentalisation, au risque de marginalisation, etc. Enfin se pose aussi la question des moyens dont sont dotés les Conseils de Développement.

Qu'est-ce qui vous a surpris en découvrant le monde des Conseils de Développement ?

Lydie BOSC, CERTU

Lorsque nous avons commencé à travailler, je ne m'attendais pas à une telle dynamique, à un si fort engagement de la part de structures sans beaucoup de moyens. La question de la légitimité est immédiatement apparue et j'ai été surprise par votre capacité à vous poser des questions sur vous-mêmes. Enfin, même si cet ouvrage vise à dresser un bilan dix ans après la loi Voynet, très vite les réflexions se sont tournées vers le futur.

J'ai par ailleurs été frappée par les différences entre les Agglomérations et les Pays, s'agissant des types d'actions notamment. La problématique du développement durable n'a certes pas émergé immédiatement mais elle est ensuite devenue évidente, tout



comme celle du dépassement des frontières. Les Conseils de Développement se sont emparés d'un rôle d'incitateur au débat public et d'expérimentation en matière de participation. Ils doivent toutefois faire attention à ne pas devenir les maîtres d'œuvre des démarches participatives, pour le compte de la collectivité. A l'origine, les Conseils de Développement devaient permettre de mobiliser les territoires, élargis à la notion de citoyenneté.

Jean FREBAULT

Pensez-vous que certains services de l'Etat pourraient davantage travailler avec les Conseils de Développement, par exemple sur la question des risques ?

Lydie BOSC

J'ai moi-même été sollicitée par le Conseil de Développement de Grenoble sur ce sujet. Je constate par ailleurs que les 15 SPPPI de France (Secrétariats Permanents à la Prévention des Pollutions Industrielles), instances de gouvernance « grenellienne », se posent des questions similaires à celles des Conseils de Développement, sur leur légitimité, leur diversité, etc.





Synthèse des ateliers

I. Atelier 1 - Nouveaux espaces de coopérations, territoires de projets, comment les Conseils de développement envisagent l'inter-territorialité ?

Les Conseils de développement sont attachés à des structures politiques, ce qui constitue déjà de la coopération entre les communes. La question consiste à savoir comment les territoires coopèrent sur des problèmes qui peuvent se poser à une autre échelle. Il convient de garder à l'esprit qu'il n'existe *a priori* pas d'échelon pertinent qui s'impose de manière naturelle, et qu'en fonction des sujets, les périmètres de réflexion et d'action peuvent différer.

Cinq témoignages ont été apportés dans le cadre de cet atelier. Le premier concernait le Grand Paris et son projet de structuration d'un très grand territoire métropolitain. Les enjeux de compétitivité, uniquement posés en termes de compétitivité d'un territoire, ne prennent pas en compte les risques d'accroissement de fracture sociale sur un territoire déjà fortement fragmenté d'un point de vue sociologique. Françoise Carayon a fait part de la difficulté des habitants à s'approprier ces enjeux de globalisation, et de la difficulté pour le Conseil de développement de se faire entendre dans cette stratégie du Grand Paris. Il semble que le débat citoyen soit absent de la réflexion.

Le second exemple concernait Grenoble et son processus de débat sur l'inter-territorialité à l'occasion d'un SCOT qui couvre 6 territoires. L'expérience montre comment une association d'habitants a réussi à mobiliser les 6 Conseils pour obtenir une réponse citoyenne.

Le troisième exemple, le grand Narbonne, offre l'image d'un système interterritorial qui se transforme en une seule communauté d'agglomérations, impliquant la fusion de plusieurs Conseils de développement en un seul conseil.

Le quatrième exemple est celui d'Aix-Aubagne-Marseille, qui mène une réflexion interterritoriale sur l'organisation des transports. Dans ce cadre, les trois Conseils de développement ont réussi à mobiliser les acteurs pour engager une démarche d'intégration métropolitaine à une grande échelle.

Enfin, le dernier exemple est celui de Lille, qui a engagé un projet interterritorial malgré les contraintes. Le Conseil de développement a réussi à construire un discours transfrontalier sur lequel les élus se sont appuyés pour développer leur projet.

En conclusion, nous nous sommes félicités de la capacité des Conseils de développement à interpeler les élus et à poser les problèmes aux bons échelons



territoriaux, en dépassant les clivages et les contraintes. Ces Conseils ont également fait preuve de leur capacité à mettre les acteurs en réseau et à anticiper et poser les débats en termes nouveaux.

Les enjeux peuvent être formulés comme suit : comment les Conseils de développement peuvent-ils prendre toute leur place dans la démocratie participative, dans une logique de responsabilité partagée ? Comment impulser et proposer une nouvelle gouvernance territoriale ? Comment transgresser les cadres territoriaux et articuler les différents acteurs ? Comment concrétiser le bien-vivre ensemble à l'échelle interterritoriale ?

Les propositions de l'atelier consistent à intégrer certaines notions dans la motion, à savoir : identifier les problématiques communes entre les territoires ; articuler les projets des territoires entre eux ; mettre en réseau les personnes et les instances, du quartier à l'Europe ; encourager les capacités d'anticipation et d'expérimentation ; rechercher la pérennisation en matière d'inter-territorialité.

En termes d'action, il est envisagé d'organiser une plateforme de valorisation et de mutualisation d'échanges d'expérience en matière d'inter-territorialité, d'évaluer l'impact des décisions nationales sur l'inter-territorialité et d'y faire participer les coordinations locales et régionales, et de favoriser l'émergence de ces coordinations autour de ces questions d'inter-territorialité.

II. Atelier 2 - Crise des repères, mutation de la société, réorganisation territoriale, les Conseils de développement : veilleurs et bâtisseurs de nouvelles visions territoriales ?

Nantes métropole et le Pays de Brocéliande ont apporté leur témoignage durant cet atelier. Il s'agit de démarches prospectives conduites sur plusieurs années qui aboutissent à un résultat concret. Le thème de l'atelier a ainsi glissé vers le thème de la prospective. Nous avons abordé la manière de réaliser de la prospective et l'utilité d'une telle démarche à horizon 2030 ou 2040. Il est également apparu que le rôle de veilleurs consistait à appliquer un certain nombre de postures et de méthodes utilisées par la prospective sur le très court terme. Nous avons donc utilisé la terminologie de prospective du présent pour assurer le lien entre les deux horizons.

L'idée générale est de réussir à être innovant, tout en se positionnant dans une posture de décalage. Des méthodes sont nécessaires pour conduire une telle réflexion, sans quoi elle pourrait se perdre et ne jamais déboucher. Par ailleurs, nous avons convenu que le participatif prime sur la méthode au sens des méthodes prospectives traditionnelles, qui sont normées et potentiellement trop contraignantes. En outre, toute démarche de prospective doit impliquer les citoyens afin de percevoir les mouvements profonds de la société et des territoires.

Les enjeux et les problématiques consistent à enclencher une dynamique des territoires et à raisonner à l'échelle des intercommunalités. Dans ce contexte, la réforme territoriale constitue un point de départ et non un aboutissement, et doit servir de point d'appui pour développer une capacité d'innovations. Il importe de se placer dans un rapport de co-élaboration avec les élus.

En termes de méthode, il est primordial de sortir de l'entre-soi, du dialogue entre le Conseil de développement et les élus, afin d'aller au contact de la population. La notion de participatif doit être centrale.



Enfin, le Conseil de développement doit mener une réflexion décalée et globale, qui sorte des cadres normés.

L'atelier a ainsi convenu de la proposition suivante pour la motion : la réforme territoriale est un point de départ pour relancer la réflexion sur les projets de territoires, dans un mode participatif. En outre, les Conseils de développement souhaitent que ce débat soit participatif et demandent que leur mobilisation soit prise en compte.

S'agissant des actions, l'expérience des Conseils de développement doit être capitalisée sous forme de guide méthodologique. Il convient également de valoriser auprès des élus le rôle des Conseils de développement et d'éduquer les citoyens aux enjeux territoriaux et aux politiques locales.

III. Atelier 3 - Aucun expert n'est expert tout seul - Quel apport de l'expertise plurielle au débat public dans les territoires ? Quelle reconnaissance ?

Nous avons bénéficié au cours de cet atelier de trois témoignages. Le Grand Lyon a présenté la valorisation de l'expertise plurielle autour de la question du traitement des déchets, en insistant sur la valorisation du processus méthodologique comme clé de reconnaissance de l'expertise citoyenne. Le Conseil de développement du Pays voironnais a présenté la manière dont il se positionnait en tant que maîtrise d'usage dans la fiscalité locale. Puis le Conseil de développement de la région de Dunkerque a présenté son travail sur la situation des migrants de passage.

La réflexion menée a permis d'identifier la nécessité d'utiliser l'expérience des habitants pour élargir les sujets, pour avoir une vision décalée, pour faire bouger les lignes et explorer les angles morts. Il s'agit d'un enjeu de décalage par rapport aux autres expertises.

Le second enjeu identifié concerne la légitimité des Conseils de développement. A ce niveau, il a été question de diversité dans la composition des Conseils.

Il est également apparu nécessaire de suivre les préconisations des Conseils afin d'évaluer le niveau de reconnaissance et d'efficacité et d'éviter la perte de leur audience, tant au niveau des décideurs que de la population. Ce suivi conditionne la participation des membres du Conseil, car faute de suivi, les commissions sont désertées.

L'atelier propose donc d'intégrer dans la motion les principes suivants : garantir dans chaque Conseil l'existence d'un collègue habitant ; valoriser la parole des membres du Conseil, leur participation et leur motivation ; créer une commission de suivi dans chaque Conseil.

Les actions envisagées consistent à réfléchir à la composition des Conseils de développement et à l'opportunité de créer un collège représentant la population locale, tout en donnant les moyens nécessaires à la mobilisation cette population.



IV. Atelier 4 - Le droit à l'expérimentation : innover et expérimenter pour des politiques publiques adaptées aux réalités locales

Cet atelier a bénéficié de la contribution de Lorient (qui a tenté de mobiliser les lycéens sur les questions d'environnement), de Grenoble (qui a œuvré sur l'accompagnement éducatif en lycée) et de Niort (qui a travaillé sur le handicap et le vivre-ensemble). Ces comptes-rendus ont été très riches et très longs, et nous avons donc manqué de temps pour approfondir nos réflexions.

Le sociologue qui participait à cet atelier nous a expliqué que puisque la société est en crise, il est difficile pour les élus et la société civile de repérer les besoins, qui sont souvent cachés. Il nous a convaincus qu'expérimenter participait au repérage de ces besoins. Les foyers créatifs d'expérimentation sont souvent riches d'innovations et permettraient à la collectivité de mieux faire sens et d'organiser de façon plus positive la cohésion sociale. Le problème est que nous ne savons pas promouvoir ces foyers.

Nous avons réfléchi sur le rôle des Conseils de développement dans ces expérimentations. Les Conseils doivent promouvoir les ateliers créatifs en étant des relais auprès des élus et en faisant en sorte que la collectivité s'empare des expériences menées.

A l'unanimité, nous avons convenu que les Conseils de développement peuvent être des expérimentateurs. Il existe trois possibilités : les Conseils de développement s'arrogent le droit d'expérimenter car aucune structure n'est en mesure de mener une expérimentation ; ils entre dans une logique de dialogue avec la collectivité afin de mener une expérimentation en concertation avec les élus sur le terrain ; ils partent seuls sur le terrain, sachant qu'il importe d'agir en toute transparence vis-à-vis des élus.

Finalement, il est peut-être nécessaire de borner l'expérimentation en démontrant son intérêt et en la balisant dans le temps. Il importe également de s'assurer que le but de l'expérimentation n'est pas de vérifier des éléments qui ont déjà été contrôlés par d'autres. Ensuite, il conviendra de redonner cette expérimentation à la collectivité et, une fois le besoin repéré, de mettre en place des outils pour que d'autres la poursuivent à la place des Conseils de développement.

S'agissant de la motion, il importe d'y indiquer que les Conseils de développement doivent revendiquer ce droit à l'expérimentation en respectant l'indépendance « dialoguante ». La proposition majeure est de revendiquer le droit à auto-saisine, le droit à l'expérimentation.



V. Atelier 5 - Conseils de développement de Pays à l'heure de la réforme territoriale : quel devenir ?

Le lien entre les pays et les Conseils de développement n'est plus inscrit dans la loi et repose donc sur le bon vouloir du pays.

Le pays a comme particularité d'être un territoire de projets et non de gestion, contrairement à l'intercommunalité. Il engage une démarche projet, c'est-à-dire qu'il s'entoure de compétences particulières pour réfléchir sur un projet particulier. Ce n'est pas le cas pour les élus, il importe de le rappeler.

Il importe également de valoriser l'information produite par les Conseils de développement. Le travail fourni doit être valorisé, en premier lieu par les élus.

S'agissant de la motion, nous avons tenu à réaffirmer que cette expertise citoyenne doit être reconnue par les CDCI comme une expression du débat citoyen. Nous tenons également à réaffirmer la nécessité d'une existence légale, inscrite dans la loi, d'un lien organique fort entre les pays et les Conseils de développement faute de quoi les Conseils de développement risquent de disparaître. Enfin, il importe de rappeler que les Conseils de développement nécessitent un minimum de moyens humains, techniques et financiers pour travailler.

En termes d'actions, il semble urgent d'aller à la rencontre des élus, des membres de la CDCI, du Conseil général et de la Région dans le cadre des politiques territoriales pour porter nos propositions. Nous devons en outre nous organiser pour porter notre voix au niveau national, en lien avec les instances existantes. L'existence des Conseils de développement doit dépasser le simple cadre du territoire.





Table ronde : La prise en compte des propositions des Conseils de Développement par les diverses représentations nationales d'élus et techniciens

Cette table ronde était animée par Dominique ROYOUX, Délégué général d'AIRE 198, professeur associé à l'Université de Poitiers. Y participaient :

- Olivier LANDEL, délégué général de l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF) ;
- Patrick MEUCQUET, représentant de l'Association des Communautés de France, (AdCF) ;
- Patrice SANGLIER, Président du Conseil de Développement du Grand Nancy, Coordination Nationale ;
- Gérard BLANC, Directeur de l'agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR), représentant de la FNAU ;
- Catherine SADON, Directrice de l'Association de Promotion et de Fédération des Pays (APFP) ;
- Jean-Michel SAIZEAU, Premier Vice-président du CESER du Poitou-Charentes et représentant de l'Assemblée des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux de France (A.C.E.S.E.R.F.).

Dominique ROYOUX

Les synthèses des ateliers témoignent d'un grand professionnalisme et du désir d'investir tous les champs de la vie publique, d'être porte-parole des foyers créatifs, d'émettre des avis décalés, de sortir de l'entre-soi, de sortir des cadres d'une manière générale. Elles soulignent également le caractère obligatoire de la reconnaissance dans la réforme et la nécessité de conserver un lien organique afin de ne pas œuvrer en électron libre. Ces éléments se caractérisent par l'obligation de conserver des porte-voix.

Comment les institutions entendent-elles répondre à ce désir d'expression plus citoyenne voire plus militante ? Il a été question de la nécessité d'une co-construction avec les élus, quitte à parfois faire pression sur ces élus pour mieux se faire reconnaître et pour faire valoriser les travaux des Conseils de développement. Comment agir pour que cette aspiration soit effectivement concrétisée ?

Catherine SADON

Je vais me faire le porte-parole des minorités, en tant que femme, mais aussi en tant que représentante des Conseils de développement des pays.



Les Conseils de développement des pays sont naturellement liés aux pays. J'ai été blessée d'entendre certains exprimer le souhait de différencier la structure porteuse du pays et son Conseil de développement.

Il apparaît que la loi de réforme des collectivités territoriales ne traite pas de la même manière les territoires urbains et les territoires ruraux. Or les pays et les Conseils de développement sont à la fois des territoires ruraux – maltraités par la loi – et des lieux d'articulation entre le rural et l'urbain. Le pays peut donc constituer un lieu de dialogue, d'autant que peu de lieux permettent cette articulation. Le pays est également un lieu de dialogue entre élus et non élus. A ce titre, les Conseils de développement ont un rôle important à jouer.

Un besoin de reconnaissance et de légitimité a été exprimé par les Conseils de développement de pays, mais il semble que la légitimité du pays est confrontée aux mêmes difficultés.

Permettez-moi de réagir sur plusieurs aspects. Tout d'abord, la loi ne supprime pas les pays et les Conseils de développement. Il importe de réaffirmer que les pays ne sont pas morts et sont maintenus. Ensuite, les Conseils de développement ont un rôle à jouer auprès des pays, et l'APFP est attachée à ces structures. Nous menons des travaux sur ces Conseils de développement, et nous venons de reconstituer notre Conseil d'administration en y intégrant un représentant de ces Conseils. Enfin, nous avons en projet de réaliser un questionnaire visant à mieux cerner les attentes, les enjeux et les souhaits des Conseils de développement pour l'avenir.

S'agissant des propositions intégrées dans la motion, nous sommes favorables à la création d'un réseau de Conseils de développement de pays. Cependant, il existe déjà des structures qui représentent les pays et portent leur voix, y compris les Conseils de développement. Nous avons besoin de relais locaux pour nous aider dans notre action auprès des parlementaires locaux et des pouvoirs publics nationaux. Nous sommes intervenus dans le cadre du rapport Peretti afin de faire comprendre le rôle des pays en termes de démocratie participative et de territorialisation des politiques publiques. Nous avons été écoutés, et nous avons désormais besoin des Conseils de développement pour aider les pays dans leurs actions. C'est grâce aux relais que vous pourrez avoir auprès de vos pays que nous pourrons construire notre action.

La problématique consiste à savoir comment accompagner les pays dans la poursuite de leur mission. La question des moyens, humains et financiers, se pose, sachant que ces moyens se trouvent dans les budgets des pays et dans la contractualisation entre les régions et les pays. Il existe en effet dans chacune de vos régions des politiques contractuelles qui font une part plus ou moins importante aux Conseils de développement.

Nous nous sommes également aperçu que 30 % des Conseils de développement ne sont pas associés aux travaux menés dans le cadre des SCOT, ce qui est énorme. Les Conseils de développement doivent prendre leur part dans le dialogue local.

Olivier LANDEL

L'articulation entre rural et urbain est indispensable. Il y a un an environ, nous organisons un colloque avec la coordination nationale des Conseils de développement, qui a servi de point de départ aux travaux et à la collaboration que nous souhaitons poursuivre. Nous ne devons pas nous priver d'une forme indispensable de démocratie. Nous avons toujours



défendu la proposition de nous appuyer sur des formes participatives réinventées. Les Conseils de développement nous apparaissent comme des supports indispensables pour prendre en compte la diversité des territoires.

Nous sommes en outre d'accord avec l'inter-territorialité, car à chaque territoire correspond des enjeux d'organisation différents. La réforme territoriale permettra de favoriser cette diversité. Les Conseils de développement doivent aussi être riches de leur diversité, y compris dans les relations qu'ils peuvent avoir avec leurs habitants et leurs représentants.

Dominique ROYOUX

L'ACUF va-t-elle être un relais actif dans l'expression des Conseils de développement ?

Olivier LANDEL

Nous continuons à être un porte-voix. Nous souhaitons mettre en place un réseau des pôles métropolitains, inventer une coordination, un nouveau lieu d'échange. Nous allons inviter la coordination des Conseils de développement à s'associer aux différents travaux de ce réseau.

Les Conseils de développement doivent se tenir informés des travaux parlementaires et sénatoriaux, car ils doivent être en permanence présents et mobilisés.

Dominique ROYOUX

Comment peut s'articuler la FNAU avec l'ingénierie que souhaitent exprimer les Conseils de développement ?

Gérard BLANC

L'agence a l'habitude de travailler avec les Conseils de développement lorsqu'ils coexistent. Un des objectifs de l'équipe actuelle de la FNAU est de mettre en avant la complémentarité des réseaux entre eux.

Les ateliers ont mis en évidence de nombreuses convergences entre nos travaux et ceux menés par la coordination. Je crois pour ma part que nous devons agir en urgence face aux transformations du paysage institutionnel qui se dessinent, qui masquent à peine des réductions de la dépense publique. Il n'y a donc pas trop lieu de nous attarder en chemin pour répondre aux questions relatives à la citoyenneté. Nous devons mener certains chantiers en commun.

Le premier est celui de l'expertise. Le retour vers le passé que certains expriment par leur bulletin de vote constitue une impasse. L'expertise n'est pas un domaine réservé aux professionnels, et nous pouvons progresser en termes d'addition des expertises, au bénéfice de nos concitoyens. Nous devons être capables de redonner du sens pour nos concitoyens, sinon, ils n'iront plus voter. Renouvelons le professionnalisme et le militantisme de l'éducation populaire, pour un vrai renouveau démocratique. Au fond de nous, nous savons que la matière qui nous est commune bout.



Dominique ROYOUX

Nous avons parlé du rôle des régions comme porte-parole pour la perpétuation de la contractualisation, du lien urbain-rural, pour dépasser les cadres territoriaux traditionnels. Comment réagissez-vous à ces journées, en tant que représentant de vos deux institutions ?

Jean-Michel SAIZEAU

Je voudrais commencer par un message de solidarité, car je constate que nous avons de nombreux points communs. Nous avons en effet choisi de nous engager à un niveau dans lequel nous croyons, et nous nous interrogeons sur les règles de fonctionnement interne d'un Conseil de développement efficace. Comment fabriquer de l'avis collectif ? Comment dépasser la simple somme des avis individuels pour faire quelque chose que personne d'autre que nous ne peut faire ? Nous devons ajouter de la crédibilité à la légitimité que nous avons. En outre, nous travaillons sur des sujets convergents, le dernier étant que nous souhaitons que nos avis et propositions soient écoutés et entendus par nos élus référents. Un important travail doit être mené à ce niveau.

Même si nous avons de la matière convergente, il n'est pas question de parler de leadership. Les CESER se positionnent en accompagnateurs des Conseils de développement, pour alimenter un réseau informel. Nous savons d'ores et déjà que 50 % des CESER entretiennent des échanges réguliers avec le Conseil de développement de leur région.

Selon moi, il existe une différence de fonctionnement entre les Conseils de développement de pays et les Conseils de développement d'agglomération. Les uns sont appuyés sur une structure d'actions, alors que les autres s'appuient sur une structure de projets. Il importe d'appréhender cette difficulté. Par ailleurs, la loi est désormais votée, et les Préfets commencent à réunir les Maires pour réorganiser les communautés de communes. La réflexion que vous menez aujourd'hui sur les périmètres d'intervention est essentielle et doit se mener dans l'urgence.

Nous jugerions naturel que les CDD de pays s'adosent aux communautés de communes, qui sont des structures d'actions. Nous menons une réflexion nationale sur la réforme des collectivités, car cette réforme se présente à nous et nous devons nous y préparer. Nous sommes disponibles pour travailler sur ces problématiques avec vous.

Enfin, s'agissant des élus, je pense qu'ils ont du mal à appréhender l'utilité des Conseils de développement et des CESER. Or, le taux de participation que nous constatons à chaque élection reflète un désengagement de la population. Il importe de travailler la relation avec les élus, pour leur faire comprendre qu'ils ont tort et qu'ils doivent changer d'avis.

En conclusion, nous devons mettre en place de nouveaux outils, sachant que les Conseils de développement ont leur place dans le dialogue social territorial. Nous sommes à vos côtés, à des moments difficiles mais importants pour le débat public.

Dominique ROYOUX

Patrick, vous représentez à la fois le monde des élus et l'ADCF.



Patrick MEUCQUET

Il me semble délicat de trouver la place des élus et des structures d'expression telles que les Conseils de développement. Le débat est souvent vif au sein de l'ADCF, mais les instances nationales ont toujours souligné l'apport des structures de représentation, et ce sans réserve.

Certains élus se sentent menacés par ces formes d'expression autres, et nous devons sans cesse essayer de tempérer les débats et rappeler que la décision finale revient aux élus. Nous leur précisons toutefois que leur légitimité doit s'enrichir et se nourrir d'expressions diverses et parfois contradictoires.

Permettez-moi de rappeler le soutien de l'ADCF au rôle joué par les Conseils de développement et l'accompagnement qui sera apporté à vos propositions. Dans la motion, je reprendrais pleinement les notions de droit à l'expérimentation et de créativité que l'on peut retrouver dans les Conseils de développement. En tant que membre du CDC du Pays Marennes d'Oléron, je suis conscient des difficultés que pose la question des moyens. Les membres doivent fournir un important travail et il importe de leur en être reconnaissant.

La réforme récente accentue le renforcement de l'intercommunalité. Cependant, elle ne s'accompagne pas de moyens nouveaux. Pourtant, il est primordial que cette montée en puissance se double d'une accentuation de la relation avec le niveau municipal et avec la population. Nous pouvons nous retrouver dans une impasse si nous concentrons les moyens à une échelle intercommunale sans réfléchir à la manière de faire vivre la démocratie intercommunale. Selon moi, le système de l'élection, avec le fléchage qui est proposé, ne règle pas le problème. Nous devons réfléchir à la démocratie intercommunale et à des structures d'expression et de participation des habitants.

Nous devons donc réussir à gérer la complexité croissante tout en arrivant à intéresser la population. A nous de réfléchir aux bons échelons, aux bonnes thématiques et aux bons lieux de discussion et d'échange. Je n'ai pas de solution à vous proposer, mais je suis d'accord pour travailler avec vous.

Dominique ROYOUX

Patrice, en tant que représentant de la coordination nationale, comment intègres-tu ces questionnements ?

Patrice SANGLIER

Je suis rassuré d'entendre les différents intervenants affirmer que les Conseils de développement ont fait la preuve de leur utilité et de la valeur ajoutée qu'ils apportent aux élus pour mener leurs politiques publiques. Nous avons réussi à démontrer aux élus que nous pouvions nous positionner à leurs côtés à partir de notre posture d'indépendance « dialoguante », et que nous étions en mesure de leur apporter en permanence du décalage raisonné. Nous n'avons pas fait bloc contre les élus, mais nous avons fait la preuve de notre crédibilité. La capacité d'une expertise plurielle a en outre permis de développer une forme de professionnalisme qui a assis notre crédibilité.

Malgré tout, le législateur n'a pas jugé utile de renforcer les Conseils de développement. Il s'agit pour nous d'un véritable drame, et nous avons besoin de tisser un réseau pour



aider les élus à s'interroger et pour les amener à renforcer la légitimité des Conseils de développement sur le territoire.

Les dernières échéances électorales prouvent l'effondrement du civisme en France. La distorsion entre l'élu et la société civile doit amener nos élus à réagir. Nous devons mener un combat pour renouer le dialogue avec les différentes instances.

Enfin, nous devons agir dans le cadre des SCOT et du redécoupage pour faire reconnaître la nécessité de continuer à faire vivre les pays et les Conseils de développement des pays. Il est en effet important de porter des projets avec les territoires voisins.

Dominique ROYOUX

Catherine, quelle est votre réaction en deux phrases clés ?

Catherine SADON

J'aurais beaucoup à dire à la suite de ce que j'ai entendu, mais je vais retenir deux notions seulement : la complexité, et la territorialisation des politiques publiques à la bonne échelle.

S'agissant de la complexité, il importe de ne pas simplifier en complexifiant davantage. Je crains en effet que nous ne nous soyons engagés vers une plus grande complexité et un éloignement des citoyens. Les Conseils de développement de pays commençaient à être lisibles, et aujourd'hui, leur existence est remise en chantier.

S'agissant de la territorialisation des politiques publiques, quelle est la bonne maille ? Suivant les thématiques, le territoire pertinent n'est pas l'intercommunalité. Nous avons besoin de territoires plus larges, avec des Conseils de développement.

Olivier LANDEL

Les Conseils de développement doivent s'imposer comme outil de transmission de la démocratie. Il revient également à la société civile de placer le débat politique au niveau de la vie quotidienne des citoyens. En outre, les Conseils de développement doivent s'intéresser aux pôles métropolitains, car c'est souvent à cette échelle qu'un certain nombre de projets peuvent se réfléchir.

Gérard BLANC

Face à une telle complexité, la méthode Coué n'est plus crédible. Si le retour en arrière est une impasse, il nous revient de construire une confiance collective dans l'avenir, pour donner du sens à une citoyenneté qui sera bousculée et qui ne sera jamais dans un territoire parfaitement pertinent. Cette construction d'une confiance collective dans l'avenir doit être notre chantier.



Jean-Michel SAIZEAU

Des actes sont posés rapidement sur une réorganisation en profondeur de l'intercommunalité en France. Nous devons mener une réflexion urgente à ce sujet. Les CESER sont à vos côtés pour y réfléchir ensemble.

Patrick MEUCQUET

Un des rôles des Conseils de développement consiste à alimenter un débat local. Une des difficultés réside dans l'entre-soi. Les Conseils de développement doivent constamment rappeler qu'il existe d'autres points de vue que celui des élus. Ils doivent jouer un rôle actif pour faire remonter les attentes de la population.

Patrice SANGLIER

Gérard Blanc nous propose deux mots forts : réseau et confiance. J'y ajoute « intérêt commun » et « destin partagé ». Les Conseils de développement doivent développer de la confiance vis-à-vis des élus, en faisant valoir que nous sommes là pour les aider à faire avancer le territoire à partir d'une posture décalée et en générant des réseaux. Nous devons en outre nous rapprocher des CESER, car notre puissance de feux aura alors du sens et interpellera les Préfets qui travaillent sur le redécoupage.





Clôture des neuvièmes rencontres

Françoise CARAYON

Présidente du Conseil de Développement de la
Communauté d'Agglomération de Plaine Commune,
Coordination Nationale

Philippe AUDIC,

Président du Conseil de Développement de Nantes
Métropole

William JACQUILLARD,

Président du Conseil de Développement du Grand
Angoulême

Françoise CARAYON

La motion que nous allons vous présenter a été rédigée au cours de la rencontre des présidents de ce matin. Les éléments des ateliers ne sont pas tous repris, mais nous avons essayé de nous nourrir des réflexions et de prendre en compte toutes les préoccupations. La motion doit permettre de présenter à l'extérieur un document résumant nos journées ; un second document reprendra le travail des ateliers.

William JACQUILLARD

Ce projet de motion des neuvièmes rencontres se veut généraliste et doit être fidèle à nos rencontres.

« Les neuvièmes rencontres nationales des CDD des 31 mars et 1^{er} avril 2011 ont été préparées collectivement dans le cadre de la coordination nationale des Conseils de développement. Elles se tiennent dans un contexte de réforme importante et complexe qui interpelle directement le citoyen.

Les Conseils de développement souhaitent interpeller les pouvoirs publics sur la nécessité de leur implication, intervention dans la mise en œuvre de la réforme ; de maintenir et/ou recréer un lien organique entre les Conseils de développement et les pays ; d'un dialogue renforcé élus/société civile organisée/citoyens.

Un dialogue renforcé avec les élus

Les Conseils de développement souhaitent réaffirmer leur volonté de renforcer le dialogue avec les élus tout en ayant le souci que soit respectée l'expression indépendante de l'instance et que des suites soient données aux propositions formulées.

Implication des Conseils de développement dans la mise en œuvre de la réforme territoriale



Les débats préparatoires à la réforme ont été conduits sans prendre en compte le point de vue des citoyens alors qu'elle les concerne au premier chef. Cette réforme complexe est très peu lisible pour les citoyens. C'est pourquoi la coordination nationale appelle les Conseils de développement à se mobiliser pour faire connaître leur point de vue, à intervenir dans les débats relatifs à la mise en œuvre de la réforme, pour ne pas laisser s'instaurer un huis-clos entre préfet et élus, à travailler entre Conseils de développement de pays et de communauté d'agglomération et urbaine, à la coopération et au renforcement des liens entre eux.

Les Conseils de développement ancrés dans la réalité des territoires ont vocation à accompagner les réflexions sur leur organisation. Ils réaffirment leur capacité de proposition et d'alerte sur le nouveau découpage des intercommunalités, sur le devenir des pays, et sur la création des métropoles et pôles métropolitains, le tout avec le souci des nouvelles cohérences de projets territoriaux qu'il serait souhaitable de promouvoir.

Les Conseils de développement insistent sur la nécessité de rendre la plus lisible possible la nouvelle organisation territoriale et de veiller à ce qu'elle reste proche des citoyens, tant à l'échelle des bassins de vie qu'à celle des espaces de proximité.

Les Conseils de développement doivent s'interroger sur leur propre évolution compte tenu des modifications des périmètres institutionnels.

Le devenir des Conseils de développement de pays à l'heure de la réforme territoriale

Les Conseils de développement de pays facilitent le dialogue indispensable à la mise en place des nouveaux territoires de projet et permettent une meilleure appropriation par le citoyen. La loi de réforme des collectivités territoriales est susceptible d'amener à une reconfiguration des pays existants. Les Conseils de développement de pays soucieux de l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire demandent que les pays territoires de projet soient tenus d'instaurer ou de maintenir un Conseil de développement. »

Un intervenant

Nous pourrions insister sur la nécessité d'établir un lien organique entre les communautés de communes et les Conseils de développement car ce lien n'existe pas aujourd'hui.

Françoise CARAYON

Vous avez raison. Si tout le monde est d'accord, nous pouvons intégrer ce point.

Un intervenant

Cet ajout me paraît en effet décisif. En outre, il me semble nécessaire de revoir la phrase qui indique que les Conseils de développement doivent rendre plus lisible la nouvelle organisation territoriale. Formulée de la sorte, il semblerait que les Conseils de développement valident cette organisation.



Un intervenant

Cela peut signifier également que ce projet n'est pas abouti, d'où un besoin d'une plus grande lisibilité.

Un intervenant

Il ne s'agit pas uniquement d'une question de lisibilité, car notre regard porte sur le fond et pas seulement sur la forme. Nous pouvons intégrer ce que nous réclamons le point des vue des Conseils de développement.

Une intervenante, Conseil de développement Lille Métropole

Il manque le regret de ne pas avoir été intégré en amont. Nous pouvons donc insister sur la vigilance que nous aurons sur la visibilité de la réforme.

William JACQUILLARD

L'introduction du pré-projet précisait ces regrets. Cependant, les présidents ont souhaité apurer cet aspect pour ne pas diminuer la portée du reste de la motion. Nous pouvons cependant ajouter une phrase qui insiste sur ce point.

Un intervenant, Conseil de développement Grand Poitiers

La notion de « lisibilité » est plusieurs fois évoquée. Il pourrait être opportun de la remplacer par « accessibilité » ou d'autres synonymes, afin d'insister sur les difficultés rencontrées par les citoyens pour se saisir des enjeux, même s'ils sont très lisibles.

Un intervenant, UNADEL

L'atelier numéro 5 a insisté sur la volonté de renforcer les dynamiques au sein de la coordination. Cette idée n'apparaît pas dans la notion.

Françoise CARAYON

Cette motion concerne uniquement les journées. La seconde proposition concernera plus globalement le fonctionnement de la coordination.

Un intervenant, UNADEL

L'UNADEL souhaite soutenir ce type de dynamique au sein de la coordination et travailler dans le cadre de l'Université d'été du développement local, qui portera des préconisations nationales des acteurs du développement local.

Françoise CARAYON

Merci de cette proposition. Nous vous répondrons rapidement.



Un intervenant

Vous nous avez interpellés, nous avons envie de jouer un rôle, officialisez-le.

Françoise

Nous pouvons préciser que nous travaillons avec les instances qui existent déjà.

William JACQUILLARD

Une phrase peut insister sur les points d'appui possibles et les liens renforcés.

Françoise CARAYON

Le second volet concerne la structuration de la coordination. Lors de la réunion des présidents, il a été acté par 46 votes favorables et 10 abstentions que les présidents donnaient mandat à la nouvelle coordination pour que le groupe de travail structuration poursuive la discussion avec la CUF pour l'hébergement d'un poste permanent ; que les Conseils de développement de la coordination nationale examinent la possibilité locale de mobiliser des financements provenant des budgets qui leur sont alloués par l'intercommunalité sur la base des ratios.

A ce niveau, nous allons proposer une cotisation d'un centime d'euro par habitant. Nous devons donc savoir combien de Conseils souhaitent s'engager dans cette structuration et la financer. Le montage financier du dispositif doit être approfondi sans préjuger de modalités juridiques et financières.

Ce travail doit être entrepris sans oublier de faire référence à la charte de fonctionnement de la coordination. Nous allons nous structurer, mais un important travail devra encore être mené. Sachez qu'il est possible d'adhérer à la charte sans adhérer à la coordination.

A la fin du mois de juin, nous aurons besoin de savoir combien de conseils sont prêts à apporter un financement, et combien feront partie de la coordination. Ensuite, nous constituerons le projet de coordination. Il convient de faire en sorte que les grosses structures ne prennent pas le pouvoir au détriment des petites.

Je laisse la parole à Philippe, qui se propose d'organiser les prochaines rencontres nationales.

Philippe AUDIT

Je crois savoir que ce moment de rencontres a été très apprécié, et je tiens à saluer le travail des organisateurs et de la coordination.

10 ans après les premières rencontres, Nantes se propose d'accueillir les prochaines rencontres à l'automne 2012. Durant ces 10 années, les structures de participation se sont multipliées dans les territoires, et de nombreuses initiatives sont nées. Nous devons analyser cette nouvelle donne et préparer l'avenir, notamment dans ce contexte de réforme qui a été évoqué pendant ces deux jours. Deux grandes familles de logique participative sont apparues. La première est celle de la logique descendante, celle de la question posée plutôt que du débat. Elle se traduit notamment dans les panels citoyens,



et c'est une méthode légitime qui a son utilité pour les élus au quotidien. La seconde est celle des Conseils de développement, de l'autonomie de la réflexion et du regard décalé. Nous organisons nous-mêmes nos propres conditions du débat local, sans autre guide que celui que nous nous donnons au sein de nos Conseils. Cette organisation autonome permet de produire de la pensée, si possible prospective. Ces deux familles ne s'opposent pas, mais traduisent un grand bouillonnement de réflexion.

L'objectif que nous proposons pour ces rencontres est de nous situer dans la lignée de l'ouvrage récent de la coordination et de tracer des perspectives d'avenir pour que les Conseils conservent une position offensive. Nous devons redéfinir en permanence ce qu'est la participation dans une société qui se fragmente. Nous devons nous poser des questions sur le contenu mais aussi sur les outils et sur la place des NTIC, des réseaux sociaux, de l'internet mobile. Nous voulons vous inviter à une réflexion de fond pour renouveler nos fondamentaux, montrer que les Conseils de développement sont au cœur des enjeux démocratiques et porteurs d'innovations.

Françoise CARAYON

Après avoir été animatrice de la coordination pendant cinq ans, je passe le relais à William. Je remercie les Conseils qui m'ont épaulée.

William JACQUILLARD

La coordination fonctionne en effet grâce à un collectif important, qui nécessite pilotage et animation. Françoise a su prendre ces responsabilités avec beaucoup de militantisme.

Nous avons effectué un important travail durant ces deux jours, et je remercie les intervenants pour la qualité de leur participation. Ces rencontres ont été très productives et ont répondu à nos attentes : sortir renforcés, avec un certain nombre de perspectives positives pour les Conseils de développement. Ces rencontres sont positives car elles permettent également des échanges intéressants entre membres des Conseils de développement.

Une des principales idées exprimées est le souhait de disposer d'une coordination nationale capable de faire grandir l'animation des Conseils de développement et de porter leur voix au niveau national. La coordination et le comité d'animation vont relever ce défi, sachant que nous avons réuni tous les ingrédients pour réussir cette année d'animation.

Je voudrais remercier tous les membres des Conseils de développement, ainsi que tous ceux qui ont participé à l'organisation de ces rencontres. Il ne s'est pas agi pour nous d'une tâche supplémentaire, mais d'un véritable défi qui nous fait grandir.



Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr>



INDEX

Nous vous signalons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des noms suivants :

Gabriel MAUGUIN	9	Jean-Claude DUVILLY.....	9
Guillaume DEFONQUELIN.....	9		